

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE  
Travail-Justice-Solidarité

## DECRET

D/2014/084 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN REPRESENTANT  
DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE AUPRES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;  
VU le Décret D/2012/132/PRG/SGG du 12 décembre 2012 portant organisation  
de la Présidence de la République ;

## DECRETE

**Article 1 :** Monsieur Mamadou Lamine FOFANA, Magistrat, est nommé  
Représentant du Président de la République auprès de l'Assemblée Nationale,  
cumulativement à ses fonctions de Conseiller Spécial chargé de la Réforme de  
la Justice ;

**Article 2 :** Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature  
sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

08 AVR. 2014  
Conakry, le .....  
  
Prof. ALPHA CONDE